

Procès-Verbal N°21 de la réunion du SIPER le 21 octobre 2024

Présents :

Avilley : Clolery Erick

Bonnal : Wicky Danièle

Fontenelle Montby : Savourey Joseph

Gouhelans : Dufay Caroline

Mondon : Cornet Charles Henri

Montagney Servigney : Lionel Louis

Rougemont : Collery Martine, Pilliot Céline, Culot François-Xavier, Salvi Thierry

Tallans : Jeanmasson Angéline

Absents excusés :

Rougemont : Ducroux Séverine, Chagué Benoît, Cordier Mélissa, Courgey Claude, Borne Alexandra avec procuration à Collery Martine

Secrétaire de séance : Pilliot Céline

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du Procès-Verbal n°20 du 24 mars 2024

Les membres du SIPER, à l'unanimité, approuvent le PV n°20 du 24 mars 2024.

Ligne de trésorerie

Le président informe que le SIPER va devoir payer les premières factures des travaux des écoles avant la fin de l'année. Il s'agit de la Maîtrise d'œuvre et des différentes missions déjà réalisées. Il informe donc les membres que Madame Maillard Nathalie, comptable du SIPER, demande une ligne de trésorerie d'un montant de 70 000 euros afin de répondre à ce besoin.

Au préalable, une consultation a été faite auprès de différentes banques et, à ce jour, une seule a répondu. Il s'agit du Crédit Agricole de Rougemont.

Il présente les conditions de cette ligne de trésorerie :

Durée : 12 mois

Index de facturation : 3,252 %

Index de marge : 1,40 %

Taux final : 4,652 %

Remboursement par trimestre : 814,10 euros soit (814,10 euros x 4 trimestres = **3 256, 40 euros**)

Il précise que madame Maillard pourra débloquer cette somme en plusieurs fois afin d'utiliser le montant nécessaire au paiement des factures.

Délibération n°240921.1

Les membres du SIPER autorisent le Président à contracter, auprès du Crédit Agricole, une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus.

Syndicat Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont

***** SIPER *****

Travaux des écoles

Le Président annonce les informations suivantes :

Appel d'Offres des entreprises

Une analyse des résultats de l'Appel d'Offres paru le 19 juillet 2024 a été faite par le cabinet d'architecture Lhomme & Nectoux. Etant toujours en négociation avec des entreprises le nom de ces dernières ne peut être communiqué. Mais il précise néanmoins que le montant total de cet Appel d'Offres est en dessous du montant prévisionnel.

Montant prévisionnel 2 623 560.00 euros

Montant de l'Appel d'Offres 2 428 683.60 euros

Pourcentage des subventions

L'Assemblée nationale avait adopté à l'unanimité l'assouplissement du financement de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, en permettant aux Préfets de fixer à un taux de 10 % la participation minimale. Ceci dans le but de permettre à toutes les collectivités locales d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique. Une loi autorise d'atteindre 90% d'aide.

Une demande a été faite auprès de la préfecture. Elle a été acceptée, ce qui nous autorise à pouvoir percevoir jusqu'à 90% de subventions.

AMI climat

Afin d'essayer d'obtenir des aides financières supplémentaires, les travaux des cours des écoles ont été inscrits au programme AMI Climat mis en place par le Conseil Départemental.

Contrôle Amiante

Le Président informe qu'il n'y a pas eu d'analyse de présence d'amiante dans les enrobés des cours des écoles. Une demande d'analyse a été faite auprès de la société Apave. En cas de présence d'amiante, le coût financier de l'aménagement des cours augmenterait de 60 000 euros.

« Dès que nous aurons les résultats, nous vous les communiquerons ».

Divers

Une représentante de Rougemont, Céline Pilliot, demande si L'ATSEM madame Sandra Voirin pourrait être remplacée durant son arrêt de maladie.

Le Président lui répond qu'il n'est pas prévu de la remplacer. Il rappelle aussi que c'est une ATSEM pour deux classes maternelles. Mais néanmoins, pour augmenter le temps de travail de l'ATSEM madame Valérie Martins auprès des enfants, une partie de ses heures de ménages ont été prises en charges par l'agent d'entretien madame Gladys Lanquetin.

La séance est levée à 21h15mn